

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2023



Sommaire

Avant-propos.....	4
I / Emploi.....	5
A] Effectifs permanents au 31 décembre 2023.....	5
C] Positions statutaires particulières au 31 décembre 2023.....	23
D] Travailleurs handicapés.....	25
E] Pyramide des âges.....	26
F] Activité accessoire.....	31
II / Recrutement.....	32
A] Flux d'entrée sur emploi permanents.....	32
B] Recours à du personnel temporaire.....	37
III / Parcours professionnel.....	38
A] Évolutions de carrière.....	38
B] Flux de sortie des agents occupants un emploi permanent.....	41
IV / Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.....	43
A] Temps de travail.....	43
B] Télétravail.....	52
C] Temps partiel.....	53
D] Absences au travail.....	54
V/ Rémunérations.....	64
A] Rémunérations et Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).....	64
B] Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel.....	70
C] Assurances chômage.....	70

VI / Santé et sécurité au travail.....	72
A] Risques professionnels et mesures en matière de santé.....	72
B] Protection fonctionnelle.....	75
C] Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents.....	76
E] Suicides.....	84
VII / Formation.....	85
A] Effectifs formés.....	85
B] Coûts de la formation.....	89
VIII / Action sociale et protection sociale.....	90
A] Action sociale.....	90
B] Protection sociale complémentaire.....	91
IX / Dialogue social.....	93
A] Réunions statutaires.....	93
B] Droits syndicaux.....	94
C] Négociations et accords collectifs.....	95
D] Conflits du travail.....	95
X / Discipline.....	96
A] Sanctions disciplinaires.....	96
XI / Mesures en faveur de l'environnement.....	98

Avant-propos

Le Rapport Social Unique, qui constitue la photographie de notre collectivité au 31 décembre de chaque année, est abordé de manière à analyser successivement :

- Les effectifs
- La mobilité
- Les rémunérations et charges
- L'absentéisme
- Les risques professionnels, les conditions de travail, les droits sociaux
- La formation

Ce document est réalisé sur la base de la maquette obligatoire définie par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), de façon à permettre les comparaisons inter-collectivités.

I / Emploi

A] Effectifs permanents au 31 décembre 2023

L'effectif permanent des agents du Département est réparti de la façon suivante :

Titulaires et stagiaires	2035
Contractuel·le·s sur emplois permanents	250
Total permanent	2285

INDICATEUR 1.1.0

Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2023, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Indicateur 1.1.0.1

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0

Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Indicateur 1.1.0.2

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

Contractuels sur emplois permanents

Indicateur 1.1.0.3

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

INDICATEUR 1.1.1

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe.

Filères Grades Cadres d'emplois	Temps complet	Tous emplois				Tous emplois		Total
		Temps non complet				Hommes	Femmes	
		Temps de travail hebdomadaire			Sous-Total	1.1.1(5)	1.1.1(6)	
	moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H 1.1.1(3)	28 H ou plus 1.1.1(4)					
	1.1.1(1)	1.1.1(2)						

FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur général	1	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur hors classe	2	0	0	0	0	0	2	2
Administrateur	1	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATEURS	4	0	0	0	0	2	2	4
Attaché hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur territorial	12	0	0	0	0	5	7	12
Attaché principal	39	0	0	0	0	11	28	39
Attaché	61	0	0	0	0	20	42	62
Attaché stagiaire	7	0	0	0	0	2	5	7
ATTACHES	119	0	0	0	0	38	82	120
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	52	0	0	0	0	5	46	51
Rédacteur principal de 2ème classe	41	0	0	0	0	6	35	41
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	2	0	0	0	0	0	2	2
Rédacteur	58	0	0	0	0	5	54	59
Rédacteur stagiaire	5	0	0	0	0	1	4	5
REDACTEURS	158	0	0	0	0	17	141	158
Adjoint administratif principal de 1ère classe	122	0	0	0	0	16	106	122
Adjoint administratif principal de 2ème classe	132	0	0	0	0	14	118	132
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	2	0	0	0	0	1	1	2
Adjoint administratif	111	0	0	0	0	12	98	110
Adjoint administratif stagiaire	23	0	0	0	0	4	20	24
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	390	0	0	0	0	47	343	390
FILIERE ADMINISTRATIVE	671	0	0	0	0	104	568	672

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	1	0	0	0	0	0	1	0	1
Ingénieur en chef	4	0	0	0	0	0	4	0	4
Ingénieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS EN CHEF	5	0	0	0	0	0	5	0	5

Ingénieur hors classe	1	0	0	0	0	0	1	1	1
Ingénieur principal	36	0	0	0	0	0	21	15	36
Ingénieur	20	0	0	0	0	0	12	8	20
Ingénieur stagiaire	2	0	0	0	0	0	1	1	2
INGENIEURS	59	0	0	0	0	0	34	25	59

Technicien principal de 1ère classe	62	0	0	0	0	0	47	15	62
Technicien principal de 2ème classe	33	0	0	0	0	0	29	5	34
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	3	0	0	0	0	0	2	0	2
Technicien	29	0	0	0	0	0	27	2	29
Technicien stagiaire	5	0	0	0	0	0	4	1	5
TECHNICIENS	132	0	0	0	0	0	109	23	132

Agent de maîtrise principal	44	0	0	0	0	0	44	0	44
Agent de maîtrise	54	0	0	0	0	0	50	4	54
Agent de maîtrise stagiaire	7	0	0	0	0	0	6	1	7
AGENTS DE MAITRISE	105	0	0	0	0	0	100	5	105

Adjoint technique principal de 1ère classe	138	0	0	0	0	0	112	26	138
Adjoint technique principal de 2ème classe	96	0	0	0	0	0	77	19	96
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	115	0	0	0	0	0	89	26	115
Adjoint technique stagiaire	17	0	0	0	0	0	14	3	17
ADJOINTS TECHNIQUES	366	0	0	0	0	0	292	74	366

Adjoint technique principal de 1ère classe	134	0	0	0	0	0	61	73	134
Adjoint technique principal de 2ème classe	57	0	0	0	0	0	25	32	57
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	62	0	0	0	0	0	29	36	65
Adjoint technique stagiaire	42	0	0	0	0	0	15	24	39
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	295	0	0	0	0	0	130	165	295

FILIERE TECHNIQUE	962	0	0	0	0	0	670	292	962
--------------------------	------------	----------	----------	----------	----------	----------	------------	------------	------------

FILIERE SPORTIVE

Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Educateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Opérateur principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

FILIERE CULTURELLE

Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	1	0	0	0	0	0	1	1
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	1	0	0	0	0	0	1	1
Conservateur en chef	1	0	0	0	0	0	1	1
Conservateur	1	0	0	0	0	0	1	1
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	2	0	0	0	0	0	2	2
Attaché principal de conservation du patrimoine	2	0	0	0	0	0	2	2
Attaché de conservation du patrimoine	4	0	0	0	0	0	4	4
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	6	0	0	0	0	0	6	6
Bibliothécaire principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	1	0	0	0	0	0	1	1
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
BIBLIOTHECAIRES	1	0	0	0	0	0	1	1
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	5	0	0	0	0	1	4	5
Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	0	2	2
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	4	0	0	0	0	3	1	4
Assistant de conservation stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	12	0	0	0	0	4	8	12
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	9	0	0	0	0	6	3	9
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	6	0	0	0	0	2	4	6
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	2	0	0	0	0	1	1	2
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	18	0	0	0	0	10	8	18
FILIERE CULTURELLE	40	0	0	0	0	14	26	40

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Médecin hors classe	3	0	0	0	0	1	2	3
Médecin de 1ère classe	5	0	0	0	0	0	5	5
Médecin de 2ème classe	2	0	0	0	0	0	2	2
Médecin de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1
MEDECINS	11	0	0	0	0	1	10	11
Psychologue hors classe	14	0	0	0	0	1	13	14
Psychologue de classe normale	6	0	0	0	0	0	6	6
Psychologue de classe normale stagiaire	3	0	0	0	0	1	2	3
PSYCHOLOGUES	23	0	0	0	0	2	21	23
Sage-femme hors classe	10	0	1	0	1	0	11	11
Sage-femme de classe normale	1	0	1	0	1	0	2	2
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
SAGES-FEMMES	11	0	2	0	2	0	13	13
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadré de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	3	0	0	0	0	0	3	2
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	3	0	0	0	0	0	3	2
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice hors classe	20	0	0	0	0	0	20	20
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	6	0	1	0	1	0	7	7
Puéricultrice de classe normale stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	27	0	1	0	1	0	28	28
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	18	0	0	0	0	1	17	18
infirmier en soins généraux	24	0	0	0	0	1	23	24
Infirmier en soins généraux stagiaire	3	0	0	0	0	1	2	3
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	45	0	0	0	0	3	42	45
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	120	0	3	0	3	6	117	122

FILIERE SOCIALE

Conseiller hors classe socio-éducatif	1	0	0	0	0	0	1	1
Conseiller supérieur socio-éducatif	6	0	0	0	0	0	5	6
Conseiller socio-éducatif	9	0	0	0	0	0	8	9
Conseiller socio-éducatif stagiaire	3	0	0	0	0	0	2	3
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	19	0	0	0	0	0	16	19

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	84	0	0	0	0	0	75	84
Assistant socio-éducatif	109	0	0	0	0	0	101	109
Assistant socio-éducatif stagiaire	17	0	0	0	0	0	17	17
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	210	0	0	0	0	0	193	210

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	0	0	0	0	1	1
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	1	0	0	0	0	0	1	1

Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0

Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
ASEM	0	0	0	0	0	0	0	0

Agent social principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SOCIALE	230	0	0	0	0	0	20	230
------------------------	------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------

FILIERE INCENDIE SECOURS

Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	1	0	0	0	0	0	1	1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	1	1

Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe	6	0	0	0	0	0	6	6
Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien	2	0	0	0	0	0	2	2
Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien	8	0	0	0	0	0	8	8

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	9	0	0	0	0	0	9	9
---------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0

Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0

Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANIMATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

TOTAL	2 032	0	3	0	3	814	1 221	2 035	
--------------	--------------	----------	----------	----------	----------	------------	--------------	--------------	--

INDICATEUR 1.1.4

Nombre de fonctionnaires en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Filière	Catégorie	ETPR	
		Hommes	Femmes
Administrative	A	38,14	78,12
	B	16,4	131,76
	C	45,93	324,61
Culturelle	A	0	2,79
	B	3,4	8,02
	C	8,58	6,95
Médico-technique	A	0	8,25
	B	0	0,45
	C	0	0
Sociale	A	21,57	192,64
	B	0	0
	C	0	0
Animation	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Médico-sociale	A	3,5	101,92
	B	0	0
	C	0	0
Police municipale	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Incendie secours	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Sportive	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Technique	A	37,39	21,57
	B	104,97	22,06
	C	506,89	226,29
Totaux		786,77	1125,43

INDICATEUR 1.2.4

Nombre de contractuels sur emploi permanent en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Filière	Catégorie	ETPR	
		Hommes	Femmes
Administrative	A	8,5	20,68
	B	7,67	9,04
	C	4,17	18,22
Culturelle	A	0	1
	B	0,33	0
	C	0,17	0,33
Médico-technique	A	0	1
	B	0,5	0
	C	0,17	0,42
Sociale	A	2,33	38,69
	B	0	0
	C	0	0
Animation	A	2,33	38,69
	B	0	0
	C	0	0
Médico-sociale	A	2,09	12,04
	B	0	0
	C	0	0
Police municipale	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Incendie secours	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Sportive	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Technique	A	0	0
	B	0	0
	C	0	0
Totaux		28,26	140,11

INDICATEUR 2.3.2

Quotité de temps de travail des fonctionnaires (dont stagiaires) occupant un emploi à temps complet rémunéré au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe

	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :								Total	
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)							
	100 %		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus			
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2
Attachés	35	70	0	0	1	5	2	7	38	82
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	16	105	0	1	1	25	0	10	17	141
Adjoint administratifs	46	278	0	3	0	50	1	12	47	343
FILIERE ADMINISTRATIVE	99	455	0	4	2	80	3	29	104	568
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	5	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Ingénieurs	33	15	0	0	1	8	0	2	34	25
Techniciens	101	15	0	1	8	4	0	3	109	23
Agents de maîtrise	97	5	0	0	2	0	1	0	100	5
Adjoint techniques	287	69	1	0	4	5	0	0	292	74
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	126	155	0	0	4	9	0	1	130	165
FILIERE TECHNIQUE	649	259	1	1	19	26	1	6	670	292
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Conservateurs des bibliothèques	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Attachés de conservation du patrimoine	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	7	1	0	1	0	0	1	4	8
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	10	7	0	0	0	1	0	0	10	8
FILIERE CULTURELLE	12	23	1	0	1	2	0	1	14	26
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseillers socio-éducatifs	3	14	0	0	0	1	0	1	3	16
Assistants socio-éducatifs	16	126	0	3	0	53	1	11	17	193
Educateurs de jeunes enfants	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	19	141	0	3	0	54	1	12	20	210
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	1	2	0	4	0	4	0	0	1	10
Psychologues	2	12	0	1	0	5	0	3	2	21
Sages-femmes	0	7	0	1	0	1	0	2	0	11
Cadres de santé paramédicaux	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	14	0	3	0	9	0	1	0	27
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	2	37	0	0	1	5	0	0	3	42
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5	75	0	9	1	24	0	6	6	114
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien	0	6	0	0	0	1	0	1	0	8
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	7	0	0	0	1	0	1	0	9
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	784	960	2	17	23	187	5	57	814	1 221

INDICATEUR 2.3.3

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.3(1)	2.3.3(2)
Catégorie A	Hommes	0	6
	Femmes	29	105
	Total	29	111
Catégorie B	Hommes	3	8
	Femmes	8	38
	Total	11	46
Catégorie C	Hommes	5	8
	Femmes	23	58
	Total	28	66

B] Agents contractuels au 31 décembre 2023

INDICATEUR 1.2.1

Filière	Cadres d'emplois	Type de contrat										Tous emplois exerçant à		Ancienneté dans la collectivité			CDI		CDD	
		CDD								Art. 38	CDI	Temps complet	Temps non complet	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Article L.332-13	Article L.332-14	Article L.332-8 1°	Article L.332-8 2°	Article L.332-8 3°	Article L.332-8 4°	Article L.332-8 5°	Article L.332-8 6											
Filière Administrative	Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Attachés	1	4	0	11	0	0	0	0	1	14	31	0	21	2	8	7	7	1	16
	Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rédacteurs	8	7	0	9	0	0	0	0	2	2	27	1	26	1	1	2	0	8	18
	Adjoint administratifs	28	11	0	0	0	0	0	0	0	1	39	1	39	0	1	0	1	4	35
Filière Technique	Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ingénieurs	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3	5	0	3	1	1	3	0	2	0
	Techniciens	2	2	0	4	0	0	0	0	0	3	11	0	9	0	2	1	2	5	3
	Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint techniques	3	6	0	0	0	0	0	0	0	6	10	5	10	0	5	1	5	5	4
	Adjoint techniques des établissements d'enseignement	21	17	0	2	0	0	0	0	1	0	41	0	41	0	0	0	0	10	31
Filière Culturelle	Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
	Bibliothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Professeur d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint territoriaux du patrimoine	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	1	2
Filière Sportive	Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0
	Assistants socio-éducatifs (Décret n° 2017-901 du 9 mai 2017)	3	12	0	37	0	0	0	0	2	6	60	0	56	3	1	0	6	4	50
	Educateurs de jeunes enfants (Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ATSEM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière Médico-sociale	Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Médecins	1	2	0	1	0	0	0	0	0	3	4	3	5	0	2	2	1	0	4
	Psychologues	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	1	0	0	0	3
	Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Puéricultrices-Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Puéricultrices (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Puéricultrices (décret n° 2014-923 du 18 août 2014)	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	2	1	0	0	0	1	2
	Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmiers en soins généraux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
	Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Techniciens Paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière Animation	Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint territoriaux d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux		71	65	0	69	0	0	0	0	6	39	240	10	218	9	23	16	23	41	170

Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/23 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

C] Positions statutaires particulières au 31 décembre 2023

INDICATEUR 1.4.1

Nombre d'agents originaires de la collectivité

Au 31/12/2023	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	0	6	6
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	31	65	96
<i>dont disponibilité de droit</i>	6	16	22
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	0	3	3
En congé spécial (article 99) <i>Fonctionnaires uniquement</i>	0	0	0

Détachés dans une autre structure (article 64) <i>Fonctionnaires uniquement :</i>	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	4	11	15
Fonction publique hospitalière	1	3	4
Autre collectivité	1	3	4
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	1	1
Autres structures*	6	9	15

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : <i>Fonctionnaires uniquement</i>	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	3	2	5
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	1	1
Changement de filière	0	0	0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	3	18	21
<i>dont mis à disposition d'une organisation syndicale</i>	1	5	6

INDICATEUR 1.4.2

Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Au 31/12/2023	Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	22	26	1	0	0	0
Fonction publique hospitalière	5	24	0	0	0	0
Autre collectivité	3	6	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0

INDICATEUR 1.4.3

Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition

Au 31/12/2023	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mis à disposition au sein de votre collectivité	5	11	0	0
<i>dont originaire de la fonction publique d'Etat</i>	5	10	0	0

D] Travailleurs handicapés

INDICATEUR 1.6.1

Nombre d'agents en situation de handicap Bénéficiant de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH, y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Collectivités concernées

Indicateur 1.6.1.0

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2023 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui
---	-----

Agents BOETH sur un emploi permanent

Indicateur 1.6.1 A)

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	3	25	0	4
B	6	14	1	2
C	41	61	0	2

Agents BOETH sur un emploi non permanent

Indicateur 1.6.1 B)

Contractuels sur emploi non permanent			
TOTAL		Dont apprentis	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	1	0	0

Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Indicateur 1.6.2.1

Dépense	Montant
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	115 613,04 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	10 264,68 €

E] Pyramide des âges

L'âge moyen des Agents de l'ensemble du Département est de 48 ans ;

49 ans pour les agents titulaires et stagiaires.

40 ans et 6 mois pour les agents contractuels occupant un emploi permanent

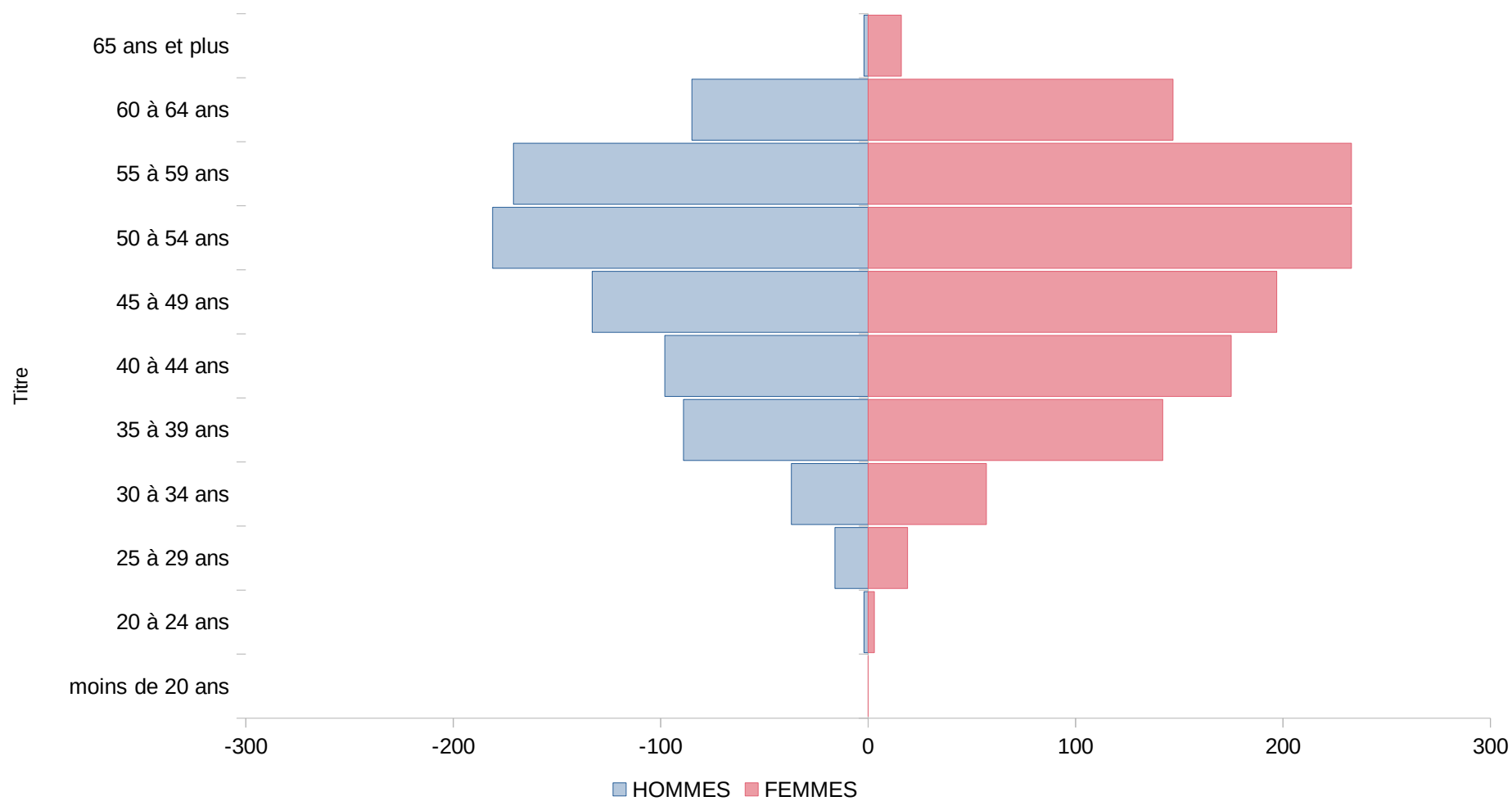
46 ans et 10 mois pour les agents contractuels occupant un emploi non permanent.

INDICATEUR 1.4.0

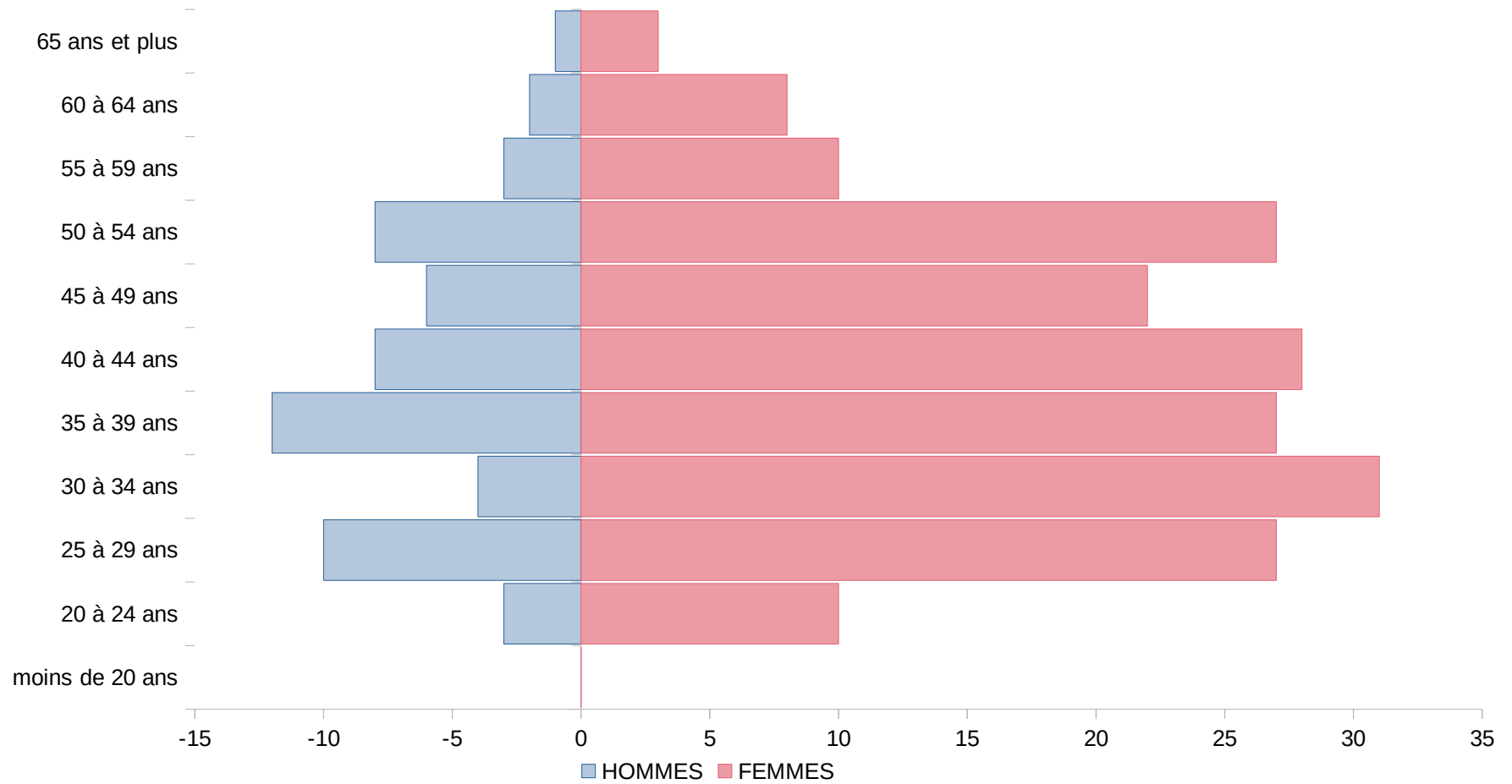
Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/23

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
		1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
HOMMES	moins de 20 ans	0	0	3
	20 à 24 ans	2	3	6
	25 à 29 ans	16	10	7
	30 à 34 ans	37	4	6
	35 à 39 ans	89	12	6
	40 à 44 ans	98	8	6
	45 à 49 ans	133	6	11
	50 à 54 ans	181	8	4
	55 à 59 ans	171	3	5
	60 à 64 ans	85	2	3
	65 ans et plus	2	1	1
	TOTAL	814	57	58
FEMMES	moins de 20 ans	0	0	1
	20 à 24 ans	3	10	8
	25 à 29 ans	19	27	17
	30 à 34 ans	57	31	5
	35 à 39 ans	142	27	20
	40 à 44 ans	175	28	31
	45 à 49 ans	197	22	44
	50 à 54 ans	233	27	53
	55 à 59 ans	233	10	38
	60 à 64 ans	147	8	34
	65 ans et plus	16	3	11
	TOTAL	1 222	193	262
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0	0	4
	20 à 24 ans	5	13	14
	25 à 29 ans	35	37	24
	30 à 34 ans	94	35	11
	35 à 39 ans	231	39	26
	40 à 44 ans	273	36	37
	45 à 49 ans	330	28	55
	50 à 54 ans	414	35	57
	55 à 59 ans	404	13	43
	60 à 64 ans	232	10	37
	65 ans et plus	18	4	12
	TOTAL	2 035	250	320

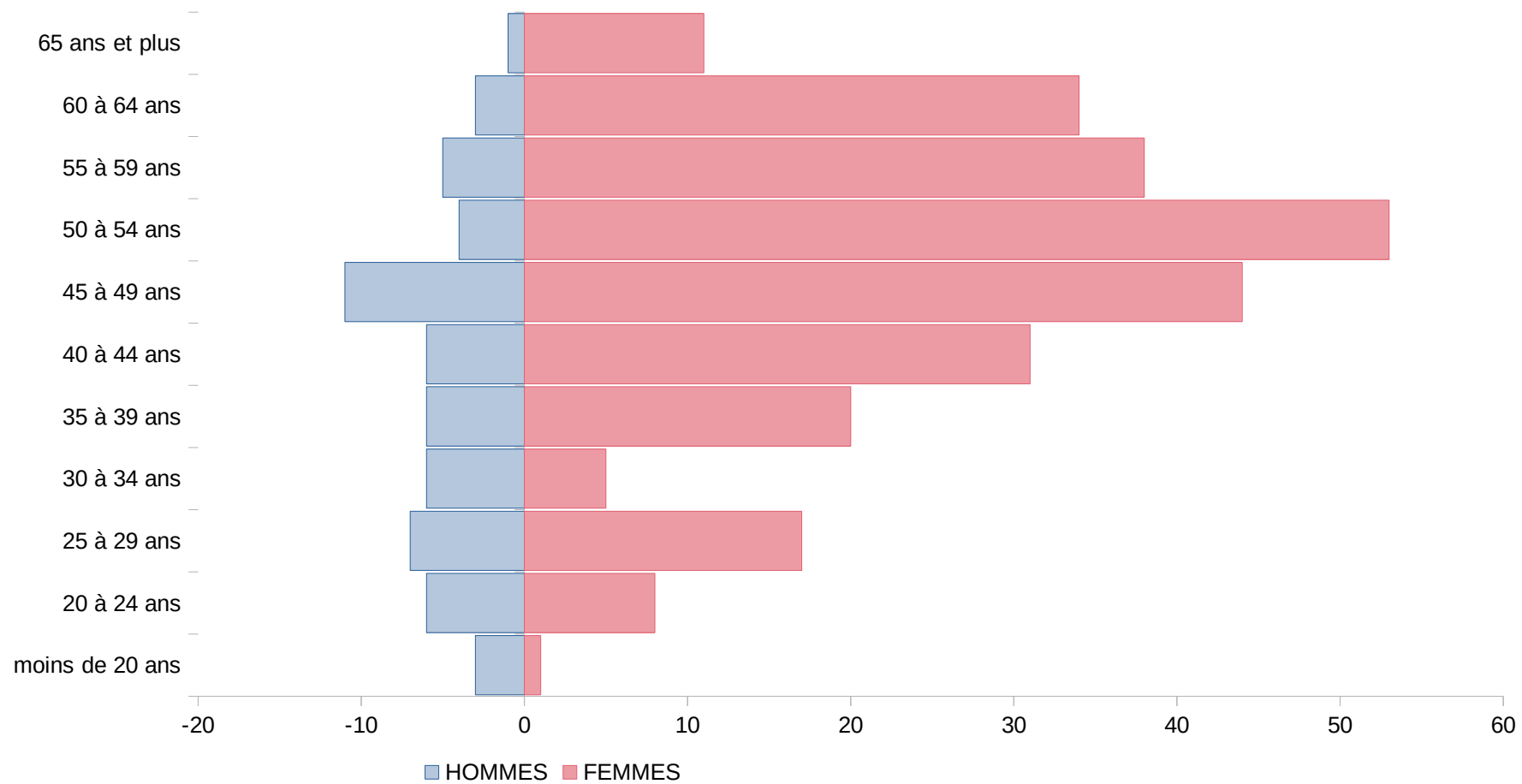
Titulaires et stagiaires



Contractuels occupant un emploi permanent



Contractuels occupant un emploi non permanent



F] Activité accessoire

INDICATEUR 1.8.1

Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

Fonctionnaires

Indicateur 1.8.1 A)

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	1	0	0	1
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	15	1	0	36	1	0	53
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	2	0	0	1	3
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	2	0	0	0	2
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	1	0	0	0	1
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	2	2
Total	15	1	5	37	1	3	62

Contractuels

Indicateur 1.8.1 B)

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	1	0	1	0	0	2
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	1	0	0	0	1	1	3
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	1	1
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	1	1	2	6

II / Recrutement

A] Flux d'entrée sur emploi permanents

INDICATEUR 1.9.2

Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2023, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement

	Recrutement direct			Voie de concours, examen pro, sélection pro			Article 38 (travailleurs handicapés)	Intégration directe	Voie de mutation	Par voie de détachement d'agents				Par				Total	Recrutements			
										de la FPE	de la FPH	d'autres collectivités territoriales	d'autres organismes (par ex.: FPEUE)	Transfert de compétence	Réintégration agents non rémunérés pendant la période d'absence :		Retours d'agents en positions particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence		Temps complet		Temps non complet	
	Nouvel arrivant dans la collectivité	Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	Lauréat déjà présent en 2023 en tant que contractuel permanent	Lauréat déjà présent en 2023 en tant que contractuel non permanent				retour de disponibilité	autres cas	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes						
FILIERE ADMINISTRATIVE																						
Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	2	0	0	0	0	2	0	11	3	8	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	1	0	1	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0	8	1	7	0	0
Adjoint administratifs	0	10	13	1	3	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	4	0	13	4	32	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	10	13	1	4	0	2	0	0	13	6	0	0	0	0	6	0	32	8	47	0	0
FILIERE TECHNIQUE																						
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	4	2	2	0	0
Techniciens	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	7	6	1	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	0	2	8	0	0	0	0	0	1	11	2	0	0	0	0	0	0	14	20	4	0	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	21	16	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	13	26	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	23	24	1	1	0	0	0	1	20	3	0	0	0	0	1	0	27	41	33	0	0
FILIERE CULTURELLE																						
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriales du patrimoine	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	2	0	0
FILIERE SPORTIVE																						
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																						
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	1	3	0	3	0	0	3	2	0	0	0	0	2	0	14	1	13	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	1	3	0	3	0	0	3	2	0	0	0	0	2	0	14	1	13	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																						
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Puéricultrices-Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices (décret n° 2014-923 du 18 août 2014)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	2	0	8	1	7	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	2	0	9	1	8	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																						
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Recrutement direct			Voie de concours, examen pro, sélection pro			Article 38 (travailleurs handicapés)	Intégration directe	Voie de mutation	Par voie de détachement d'agents				Transfert de compétence	Par			Total	Recrutements			
										de la FPE	de la FPH	d'autres collectivités territoriales	d'autres organismes (par ex.: FPEUE)		Réintégration agents non rémunérés pendant la période d'absence :		Retours d'agents en positions particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence		Temps complet		Temps non complet	
	Nouvel arrivant dans la collectivité	Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	Lauréat déjà présent en 2023 en tant que contractuel permanent	Lauréat déjà présent en 2023 en tant que contractuel non permanent									retour de disponibilité	autres cas			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE POLICE MUNICIPALE																						
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS																						
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																						
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	33	38	3	9	0	5	0	1	36	18	0	0	0	0	12	0	155	52	103	0	0

INDICATEUR 1.9.3

Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe

Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

Indicateur 1.9.3 A)

	Contractuels				
	Temps complet		Temps non complet		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Remplaçants	18	53	0	1	72
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	4	7	0	0	11
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0

Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Indicateur 1.9.3 B)

	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)				
	Temps complet		Temps non complet		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs	0	0	0	0	0
Attachés	1	3	0	0	4
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0
Rédacteurs	2	4	0	0	6
Adjoints administratifs	2	2	0	0	4
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	9	0	0	14
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0
Ingénieurs	1	0	0	0	1
Techniciens	0	1	0	0	1
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	1	1	0	0	2
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1	3	0	0	4
FILIERE TECHNIQUE	3	5	0	0	8
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	3	15	0	0	18
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	3	15	0	0	18

	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)				
	Temps complet		Temps non complet		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins	0	0	0	1	1
Psychologues	0	2	0	0	2
Sages-femmes	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	1	0	0	1
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	1	0	0	1
Infirmiers	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	4	0	1	5
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
TOTAL	11	33	0	1	45

B] Recours à du personnel temporaire

INDICATEUR 1.3.2

Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe

	Effectifs présents au 31 décembre 2023	
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0
Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)	0	0

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023	
Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
0	0
0	0
11	29
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
11	29

III / Parcours professionnel

A] Évolutions de carrière

INDICATEUR 1.9.5

Titularisations et stages au cours de l'année 2023

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	25	25
Prorogation de stage	0	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	5
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2023	2	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	13	29
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2023	16	22

INDICATEUR 1.9.6.1

Avancements et promotion interne dans l'année 2023

Avancements

Indicateur 1.9.6.1 A)

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2023 un :	Hommes	Femmes
Avancement d'échelon :	358	583
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	20	22
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	338	561
Avancement de grade :	44	95
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis De l'expérience professionnelle des agents	43	88
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	1	7
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Promotion interne

Indicateur 1.9.6.1 B)

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude en 2023 :	Hommes	Femmes
Promotion interne sans examen professionnel :	14	7
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Promotion interne suite à un examen professionnel :	5	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	4	3
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	1	1
Total	23	10

INDICATEUR 1.9.6.2

Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique

Filières	Suite à l'avancement de grade					
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	5	1	21	1	28
FILIERE TECHNIQUE	2	2	0	0	32	16
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	1	1	1
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	5	16	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	5	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL	9	28	1	22	34	45

INDICATEUR 1.9.9

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure

Au cours de l'année 2023, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure ?	Non
---	-----

INDICATEUR 1.9.7

Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes
Catégorie A	3	29
Catégorie B	5	11
Catégorie C	18	39

B] Flux de sortie des agents occupants un emploi permanent

INDICATEUR 1.9.4.0

Départs dans l'année 2023, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2023

Indicateur 1.9.4.0 A)

Motif de départ	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	5	0	2
Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	1
Congé formation encore rémunéré par la collectivité (max 1 an)	0	0	0	0	0	0
Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0
Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984	2	0	2	6	3	5
Mise en disponibilité de droit	0	0	2	5	3	7
Mise en disponibilité sur demande	1	3	11	7	0	19
Congé parental	0	0	0	1	1	3
Mutation (changement de collectivité)	2	2	1	2	1	1
Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures : fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ...dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'ann	0	0	0	1	2	0
Décharge d'emploi et de fonctions	0	0	0	0	0	0
Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0
Démission	0	0	2	1	0	1
Départ à la retraite	3	13	12	13	4	22
Licenciement	0	0	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0
Congé spécial	0	0	0	0	0	0
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0
Totaux	8	18	30	41	14	61

Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2023

Indicateur 1.9.4.0 B)

Motif de départ	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	0	0	0
Congé formation encore rémunéré par la collectivité (max 1 an)	0	0	0	0	0	0
Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0
Congé parental	0	0	0	1	0	0
Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	0	1
Démission	3	0	1	5	0	3
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	2	2	2	3	0	11
Dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	1	1	1	1	0	7
Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0
Licenciement	0	0	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	1	1	15	3	0	19
Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	3	1	1	2
Totaux	6	2	21	13	1	36

INDICATEUR 1.9.4.1

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2023 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

INDICATEUR 1.9.4.2

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2023 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

IV / Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

A] Temps de travail

INDICATEUR 2.2.1

Modalités d'organisation du temps de travail

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2022 ?	Non
--	-----

INDICATEUR 2.2.2

Contraintes particulières concernant le temps de travail

Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Indicateur 2.2.2.1

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	0	0	0
Techniciens	1	0	1	0	2	0	2	0	0	0	39	2	1	0	1	0
Agents de maîtrise	1	0	42	0	1	0	2	0	0	0	55	0	1	0	42	0
Adjoint techniques	18	45	125	0	8	0	9	3	0	0	182	2	18	45	125	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	20	45	168	0	11	0	13	3	0	0	283	8	20	45	168	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20	45	168	0	11	0	18	15	0	0	283	9	20	45	168	0

Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Indicateur 2.2.2.2

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Contractuels sur emploi permanents

Indicateur 2.2.2.3

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	1	4	3	0	0	0	0	4	0	0	3	0	1	4	3	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	1	4	3	0	0	0	0	5	0	0	3	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	4	3	0	0	0	1	6	0	0	5	0	1	4	3	0

INDICATEUR 2.2.3

Compte épargne-temps

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2023		<i>dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2023</i>		<i>dont nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2023</i>		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2023	<i>dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2023</i>	<i>dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2023</i>
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	100	308	10	44	76	195	408	54	271
Catégorie B	99	122	11	13	63	82	221	24	145
Catégorie C	332	383	43	65	184	220	715	108	404
Toutes catégories	531	813	64	122	323	497	1 344	186	820

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2023		<i>dont nombre de jours versés au titre de l'année 2023</i>		Nombre de jours accumulés au 31/12/2023	<i>dont nombre de jours versés au titre de l'année 2023</i>
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	3 104	7 308	838	1 649	10 412	2 487
Catégorie B	2 724	2 934	631	630	5 658	1 261
Catégorie C	6 134	5 864	1 388	1 511	11 998	2 898
Toutes catégories	11 962	16 106	2 857	3 790	28 067	6 645

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2023		Nombre de jours indemnisés en 2023		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2023		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	98	242	550	745	0	0	0	0
Catégorie B	89	24	417	298	0	0	0	0
Catégorie C	333	465	616	611	0	0	0	0
Toutes catégories	520	731	1 583	1 654	0	0	0	0

INDICATEUR 2.2.4

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jour	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	0
Jours de congés annuels	0
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	0
Totaux	0

INDICATEUR 2.2.5

Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2023 ?	Oui
---	-----

INDICATEUR 2.2.9

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées ?	Oui
---	-----

B] Télétravail

INDICATEUR 2.4.1

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

		Hommes			Femmes		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2023	FILIERE ADMINISTRATIVE	26	13	24	80	110	226
	FILIERE TECHNIQUE	23	40	25	17	21	18
	FILIERE CULTURELLE	0	1	1	2	5	2
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	6	0	0	163	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	0	67	2	1
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	56	55	50	329	138	247
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en télétravail a été rejetée	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	1	1
	FILIERE TECHNIQUE	0	1	2	0	0	1
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	1	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	1	2	1	1	2
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2023	FILIERE ADMINISTRATIVE	26	13	24	80	109	225
	FILIERE TECHNIQUE	23	39	23	17	21	17
	FILIERE CULTURELLE	0	1	1	2	5	2
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	6	0	0	163	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	0	66	2	1
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	56	54	48	328	137	245

INDICATEUR 2.4.2

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Modalité de télétravail	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0
de manière régulière	56	54	48	328	137	245
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	56	54	48	328	137	245
depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0
depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0
avec leur équipement personnel	56	54	48	328	137	245
trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0
plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	4	7	1	17	15	17
plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0

C] Temps partiel

INDICATEUR 2.3.1

Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	7	47	54
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	7	46	53
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	6	38	44
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	1	8	9
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	7	38	45

INDICATEUR 2.3.6

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	<u>Non</u>
---	------------

D] Absences au travail

INDICATEUR 2.1.1

Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2023

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

Indicateur 2.1.1.1

			Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé de maladie ordinaire, congé de maladie	176	351	5 750,0	12 436,0	233	479
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service	19	19	1 378,0	3 375,0	20	24
		Pour un congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de trajet	0	2	0,0	7,0	0	2
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à une maladie contractée en service						
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	9	18	2 268,0	5 077,0	9	19
		Pour congé de maladie de longue durée	8	25	2 684,0	8 764,0	8	25
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	1	0,0	193,0	0	2
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	20	0,0	1 845,0	0	21	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	14	0	237,0	0,0	15	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	310	591	1 124,0	2 287,0			
	Total	536	1 027	13 441	33 984	285	572	

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Indicateur 2.1.1.2

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2023														
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	Pour congé de maladie ordinaire, congé de maladie	0	3	8	24	83	69	77	112	99	50	2	527
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service	0	0	0	2	2	5	6	10	9	3	1	38
		Pour un congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de trajet	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à une maladie contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	1	3	1	2	5	9	5	1	27
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	1	0	2	7	5	5	9	4	0	33
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Autres raisons	Pour maternité ou adoption		0	0	1	8	10	1	0	0	0	0	0	20
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)		0	0	0	7	5	1	1	0	0	0	0	14
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation		0	1	16	66	169	178	153	127	126	63	2	901
	Total		0,0	4,0	26,0	108,0	274,0	262,0	246,0	259,0	253,0	125,0	6,0	1 563

Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

Indicateur 2.1.1.3

			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	Pour congé de maladie ordinaire, congé de maladie	0	17	347	620	2 244	2 033	2 247	3 697	4 681	2 236	64	18 186
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service	0	0	0	68	14	437	756	1 350	1 606	430	92	4 753
		Pour un congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de trajet	0	0	0	0	0	0	2	0	5	0	0	7
		Pour congé pour invalidité temporaire imputable à une maladie contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	303	753	244	406	1 437	2 351	1 531	319	7 344
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	129	0	730	2 289	1 825	1 825	3 190	1 460	0	11 448
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	193	0	0	0	0	193
Autres raisons	Pour maternité ou adoption		0	0	113	734	915	83	0	0	0	0	0	1 845
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)		0	0	0	70	138	22	7	0	0	0	0	237
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation		0	2	63	289	710	705	422	463	513	233	12	3 412
	Total		0,0	19,0	652,0	2 084,0	5 504,0	5 813,0	5 858,0	8 772,0	12 346,0	5 890,0	487,0	47 425,0

INDICATEUR 2.1.2

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023

Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

Indicateur 2.1.2.1

			Nombre de contractuels sur emploi permanent		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé maladie	5	48	44,0	1 438,0	5	71
		Pour accidents du travail imputables au service	0	5	0,0	198,0	0	6
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel						
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	1	0,0	109,0	0	1
		Pour congé sans rémunération pour maladie						
Autres raisons		Pour maternité ou adoption		3		291,0		4
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	31	112	90,0	424,5		
		Total	36	169	134	2 461	5	82

Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Indicateur 2.1.2.2

Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2023												
Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
0	6	6	8	6	7	7	8	2	1	1	52	
0	0	0	1	0	2	2	0	0	1	0	6	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
											0	
0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	2	16	31	33	25	16	12	5	3	0	143	
0	8	23	41	40	34	25	21	7	5	1	205	

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

Indicateur 2.1.2.3

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023												
	Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	0	85	88	198	112	254	494	228	17	4	2	1 482
	0	0	0	46	0	110	12	0	0	30	0	198
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
												0
	0	0	0	0	0	0	0	109	0	0	0	109
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	92	80	113	6	0	0	0	0	0	291
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	10	59	127	123	88	44	32	22	11	0	516
	0	95	239	451	348	458	550	369	39	45	2	2 596

INDICATEUR 2.1.3

Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023

Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

Indicateur 2.1.3.1

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé maladie	7	45	160,0	2 348,0	8	56
		Pour accidents du travail imputables au service	1	1	5,0	206,0	1	2
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	1	0,0	185,0	0	1
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons		Pour maternité ou adoption		2		144,0		2
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	13	31	35,0	145,0		
		Total	21,0	80,0	200,0	3 028,0	9,0	61,0

Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Indicateur 2.1.3.2

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2023										
			Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	Pour congé maladie	2	7	3	3	4	14	8	7	3	1	0
		Pour accidents du travail imputables au service	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	4	14	7	5	6	4	3	1	0	0	0	
	Total	6	22	11	8	10	19	12	9	3	1	10	

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

Indicateur 2.1.3.3

		Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2023										TOTAL
		Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	
Compressible	Pour congé maladie	6	58	21	43	213	851	816	391	85	24	0
	Pour accidents du travail imputables au service	0	5	0	0	0	0	206	0	0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	185	0	0	0
	Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	0	113	0	0	31	0	0	0	0	0
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	22	49	23	25	11	17	21	12	0	0	0
	Total	28	112	157	68	224	899	1 043	588	85	24	3 227

INDICATEUR 2.1.4

Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	2	16,0
Catégorie B	1	27,0
Catégorie C	10	194,0

INDICATEUR 2.1.5

Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent par sexe et catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	1	1

INDICATEUR 2.1.6

Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	0	0

INDICATEUR 2.1.7

Entretiens avant et après des congés de 6 mois et plus

Départ en congé

Indicateur 2.1.7.1

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2023 dans votre collectivité ?	Oui	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui	Non
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2023 dans votre collectivité ?	Oui	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui	Non

Retour de congé

Indicateur 2.1.7.2

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2023 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui	Non
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2023 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui	Non

INDICATEUR 2.1.9

Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui

INDICATEUR 2.2.0

Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	1	10,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	1	22,0
	Femmes	0	0,0

INDICATEUR 2.1.0

Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
--	-----

V/ Rémunérations

A] Rémunérations et Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

INDICATEUR 3.1.1.0

Au 31/12 de l'année, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?

Au 31/12/2023, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?	Oui	Non
Si OUI, répondre aux deux questions suivantes :		
Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Oui	Non
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Oui	Non

INDICATEUR 3.1.1

Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Catégorie	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		Dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		Dont IFSE		Dont CIA		Dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		Dont complément de traitement indiciaire (CTI)		Dont heures supplémentaires ou complémentaires		Dont SFT		Dont IR		Dont primes et indemnités spécifiques à l'outre-mer	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	A	2 150 813 €	4 112 046 €	537 741 €	909 418 €	478 073 €	811 353 €	8 150 €	15 650 €	61 008 €	118 830 €	238 €	475 €	0 €	0 €	17 589 €	33 400 €	14 681 €	29 559 €	0 €	0 €
	B	551 134 €	4 535 227 €	104 890 €	842 257 €	91 843 €	731 405 €	2 050 €	18 600 €	4 451 €	44 793 €	0 €	2 352 €	0 €	1 677 €	1 000 €	29 580 €	3 916 €	30 518 €	0 €	0 €
	C	1 313 775 €	9 278 892 €	239 228 €	1 735 800 €	200 455 €	1 455 247 €	4 100 €	29 500 €	4 834 €	65 785 €	0 €	0 €	7 909 €	32 484 €	9 548 €	72 638 €	9 819 €	61 096 €	0 €	0 €
Technique	A	2 391 376 €	1 285 088 €	806 184 €	428 399 €	759 963 €	401 379 €	7 150 €	4 400 €	31 648 €	12 003 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 234 €	13 477 €	14 380 €	7 886 €	0 €	0 €
	B	4 150 912 €	811 923 €	862 538 €	193 424 €	764 914 €	173 894 €	15 750 €	3 500 €	48 017 €	3 974 €	0 €	0 €	93 124 €	0 €	25 012 €	6 106 €	24 685 €	5 543 €	0 €	0 €
	C	15 909 477 €	6 413 998 €	3 060 771 €	1 207 748 €	2 478 818 €	1 007 982 €	46 200 €	19 800 €	81 574 €	48 756 €	0 €	0 €	406 177 €	33 383 €	127 855 €	33 851 €	65 683 €	30 551 €	0 €	0 €
Culturelle	A	0 €	130 801 €	0 €	23 825 €	0 €	20 167 €	0 €	600 €	0 €	503 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	992 €	0 €	759 €	0 €	0 €
	B	121 397 €	268 349 €	24 179 €	53 293 €	21 110 €	46 435 €	600 €	1 050 €	1 675 €	3 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 812 €	714 €	330 €	0 €	0 €
	C	308 906 €	243 403 €	62 102 €	47 093 €	44 846 €	35 367 €	900 €	600 €	6 844 €	3 976 €	0 €	0 €	7 666 €	1 672 €	27 €	2 751 €	2 027 €	666 €	0 €	0 €
Sportive	A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sociale	A	877 338 €	7 892 585 €	137 618 €	1 192 449 €	112 451 €	957 226 €	4 200 €	39 000 €	16 454 €	124 034 €	4 999 €	55 013 €	0 €	0 €	1 964 €	64 953 €	4 027 €	35 577 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Médico-sociale	A	183 282 €	4 965 300 €	27 532 €	682 195 €	15 700 €	178 815 €	200 €	5 200 €	2 736 €	58 063 €	217 €	39 501 €	0 €	0 €	1 190 €	41 934 €	1 151 €	26 874 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Médico-technique	A	0 €	83 909 €	0 €	20 573 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	441 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	570 €	0 €	0 €
	B	0 €	75 554 €	0 €	6 181 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	945 €	0 €	533 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Police municipale	A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation	A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Incendie secours	A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Totaux		27 958 410,00 €	40 097 075,00 €	5 862 783,00 €	7 342 655,00 €	4 968 173,00 €	5 819 270,00 €	89 300,00 €	137 900,00 €	259 241,00 €	484 591,00 €	5 454,00 €	97 782,00 €	514 876,00 €	69 216,00 €	199 419,00 €	303 439,00 €	141 083,00 €	230 462,00 €		

INDICATEUR 3.2.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2023

3.1.1 – CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont IFSE		dont CIA		dont CTI		dont Heures supplémentaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	703 842 €	1 701 502 €	102 517 €	225 359 €	85 505 €	184 504 €	1 850 €	3 750 €	0 €	0 €	38 €	41 €
Catégorie A	388 359 €	852 169 €	77 360 €	175 116 €	64 932 €	143 486 €	1 400 €	3 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	225 670 €	244 957 €	24 417 €	23 076 €	20 573 €	19 091 €	450 €	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	89 812 €	604 376 €	740 €	27 167 €	0 €	21 927 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 €	41 €
FILIERE TECHNIQUE	853 733 €	1 016 074 €	124 838 €	41 891 €	107 742 €	36 880 €	1 800 €	300 €	0 €	0 €	2 086 €	5 623 €
Catégorie A	192 877 €	0 €	58 744 €	0 €	51 893 €	0 €	800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	228 116 €	139 390 €	46 121 €	27 407 €	38 971 €	24 153 €	900 €	300 €	0 €	0 €	117 €	43 €
Catégorie C	432 740 €	876 685 €	19 973 €	14 484 €	16 878 €	12 727 €	100 €	0 €	0 €	0 €	1 969 €	5 580 €
FILIERE CULTURELLE	10 744 €	40 488 €	0 €	8 097 €	0 €	6 509 €	0 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie A	0 €	33 299 €	0 €	8 097 €	0 €	6 509 €	0 €	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	7 094 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	3 650 €	7 189 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE SPORTIVE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE SOCIALE	85 707 €	1 264 162 €	16 110 €	242 573 €	11 540 €	179 682 €	600 €	6 600 €	8 003 €	121 085 €	0 €	0 €
Catégorie A	85 707 €	1 264 162 €	16 110 €	242 573 €	11 540 €	179 682 €	600 €	6 600 €	8 003 €	121 085 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE MEDICO-SOCIALE	122 740 €	589 332 €	25 115 €	101 591 €	15 581 €	58 660 €	400 €	1 200 €	3 824 €	26 942 €	0 €	0 €
Catégorie A	122 740 €	589 332 €	25 115 €	101 591 €	15 581 €	58 660 €	400 €	1 200 €	3 824 €	26 942 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FILIERE ANIMATION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	1 776 765 €	4 611 558 €	268 580 €	619 510 €	220 368 €	466 235 €	4 650 €	12 050 €	11 827 €	148 027 €	2 124 €	5 679 €

INDICATEUR 3.3.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels		
Assistants familiaux	786 685,87 €	8 570 896,10 €
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	1 572 525,14 €	2 553 983,81 €
Total	2 359 211,01 €	11 124 879,91 €

INDICATEUR 3.4.0.1

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2023

	Sommes brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2023	999 034,00	5	5	120

INDICATEUR 3.3.9

Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat

	Fondement du recrutement								Total du nombre de contractuels
	Article L.332-23 1°	Article L.332-13	Article L.332-14	Article L.332-8 1°	Article L.332-8 2°	Article L.332-8 3°	Article L.332-8 4°	Article L.332-8 5°	
	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Emploi inférieur à 17h30 dans les communes de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	4	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	2	1	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	6	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	7	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE									
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE									
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE									
Conseillers socio-éducatifs	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	1	0	0	0	0	0	0	0

	Fondement du recrutement								Total du nombre de contractuels
	Article L.332-23 1°	Article L.332-13	Article L.332-14	Article L.332-8 1°	Article L.332-8 2°	Article L.332-8 3°	Article L.332-8 4°	Article L.332-8 5°	
	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Emploi inférieur à 17h30 dans les communes de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures, podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS									
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION									
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12	4	1	0	0	0	0	0	0

B] Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

INDICATEUR 3.4.7

Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	474 470 059,78 €
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	120 797 148,60 €

C] Assurances chômage

INDICATEUR 3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de **vos anciens agents TITULAIRES**, vous êtes :

X	En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi
	En auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi
	Ne sait pas

	Nombre d'allocataires dans l'année 2023
Anciens titulaires	3
Anciens stagiaires	0

INDICATEUR 3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

	Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage
X	Vous êtes en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi
	Vous êtes en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi
	Ne sait pas

Si en AUTO-ASSURANCE, renseigner le tableau suivant :

	Nombre d'allocataires dans l'année 2023
Anciens contractuels	102

INDICATEUR 3.4.3

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?	Non
---	-----

VI / Santé et sécurité au travail

A] Risques professionnels et mesures en matière de santé

INDICATEUR 4.1.1

Agents affectés à la prévention

	Effectif au 31/12/2023 des agents de la collectivité	Effectif en équivalent temps plein sur 2023
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	80	1
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	1	0,5
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	1	0,4
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	1	1
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	1	1
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	8	8

INDICATEUR 4.1.2

Actions liées à la prévention dans l'année 2023

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention		7	21
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	14 343	88	20
Formation dans le cadre des habilitations	75 186	195	455
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	30 258	178	978
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	529 004		

INDICATEUR 4.1.3

Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2023	34	80

INDICATEUR 4.1.4

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2023 ?	Oui
L'année de création du document	2005
L'année de la dernière mise à jour	2023

INDICATEUR 4.1.5

Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2023 ?	Oui
---	-----

INDICATEUR 4.1.6

Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2023 :	
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	Oui
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Oui
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

INDICATEUR 4.1.7

Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2023 ?	Oui
---	-----

INDICATEUR 4.2.5

Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2023 ?	Non
---	-----

B] Protection fonctionnelle

INDICATEUR 4.2.7

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Oui
--	-----

Fonctionnaires

Indicateur 4.2.7.1

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	8	0	1	9
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	6	0	1	7

Contractuels

Indicateur 4.2.7.2

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

C] Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents

INDICATEUR 4.2.1

Les accidents du travail reconnus dans l'année 2023 et jours d'arrêt de travail pour des accidents survenus en 2023 ou avant

	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2023								Nombre de jours d'arrêt de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2023 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TOTAL	50	33	0	0	1	9	0	2	2 292	2 121	48	1 152
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	158	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	1	3	0	0	0	1	0	0	365	539	0	15
Adjointes administratifs	0	4	0	0	0	4	0	0	0	413	0	387
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	8	0	0	0	5	0	0	365	1 110	0	402
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	1	0	0	0	0	1	0	0	129	0	0	1
Techniciens	1	0	0	0	0	0	0	0	143	0	0	0
Agents de maîtrise	7	0	0	0	1	0	0	0	272	0	48	0
Adjointes techniques	33	8	0	0	0	0	0	0	1014	735	0	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	7	14	0	0	0	1	0	0	369	69	0	749
FILIERE TECHNIQUE	49	22	0	0	1	2	0	0	1 927	804	48	750
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	3	0	0	0	2	0	2	0	207	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	3	0	0	0	2	0	2	0	207	0	0

	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2023								Nombre de jours d'arrêt de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2023 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

INDICATEUR 4.2.2

Maladies professionnelles reconnues en 2023 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues

	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2023		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2023		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	1	0	2	0	261
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	2	0	1	0	349	0	39
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	2	0	2	0	351	0	300
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	1	0	1	1	90	29	292	140
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	2	0	3	0	650	0	425
FILIERE TECHNIQUE	1	2	1	4	90	679	292	565
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	1	0	88
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	1	0	88

	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2023		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2023		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	1	0	1	0	34	0	84
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	0	1	0	34	0	84
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	7	1	7	90	1 064	292	949

INDICATEUR 4.2.4

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2023

	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	1	0	2	3	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

INDICATEUR 4.3.1

Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2023

Actes de violence physique (hors violence sexuelle) envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.1

	Nombre d'actes de violence physique (hors violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2023					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.2

	Nombre d'actes de violence physique sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2023					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.3

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.4

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.5

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.6

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2023, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Indicateur 4.3.1.7

	Nombre de signalements à la DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

D] Agents inaptes

INDICATEUR 4.4.1

Inaptitudes au cours de l'année 2023

Demandes et décisions d'inaptitudes

Indicateur 4.4.1.1

		Hommes	Femmes
D e m a n d e s	Demande de reclassement au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	2	2
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	2	2
D é c i s i o n s	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	2	2
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	1	4
	Reclassement effectif au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2023 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	1	4
	Retraite pour invalidité	1	2
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2023 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	1	2
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2023	95	23
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail (aménagement ou restriction)	9	61
	Mises en disponibilité d'office	0	1

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2023 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Indicateur 4.4.1.2

	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	1
FILIERE TECHNIQUE	1	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	1
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0

E] Suicides

INDICATEUR 4.5.1

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2023 ?	Non
---	-----

VII / Formation

A] Effectifs formés

INDICATEUR 5.1.1

Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2023 ayant participé à au moins une formation en 2023

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	76	299	12	48	435
Catégorie B	84	117	10	12	223
Catégorie C	322	266	7	15	610
Total	482	682	29	75	1 268

Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2023 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2023

Indicateur 5.1.1.2

Titulaires et stagiaires	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année <i>ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation</i>			
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire								
	5.1.1(1)	5.1.1(2)								
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	20	0	0	0	20	1	1	2	3	3
Formation prévue par les statuts particuliers	483	0	44	44	571	0	31	161	192	0
<i>dont formation d'intégration</i>	85	0	0	0	85	0	0	8	8	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	398	0	44	44	486	0	31	153	184	0
Formation de perfectionnement	353	0	219	922	1 494	0	70	309	379	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	49	49	36	0	3	3	1
Total	856	0	263	1 015	2 134	37	102	475	577	4
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	5	0	1	0	6	6	3	7	10	10
Formation prévue par les statuts particuliers :	201	0	9	49	259	0	15	53	68	0
"- formation d'intégration	48	0	0	0	48	0	1	4	5	0
"- formation de professionnalisation	153	0	9	49	211	0	14	49	63	0
Formation de perfectionnement	141	0	154	238	533	0	83	106	189	0
Formation personnelle (hors congés formation)	70	0	0	0	70	0	0	0	0	0
Total	417	0	164	287	868	6	101	166	267	10
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	115	0	0	0	115	55	12	12	24	22
Formation prévue par les statuts particuliers :	949	0	723	507	2 179	0	74	104	178	0
"- formation d'intégration	464	0	9	27	500	0	13	9	22	0
"- formation de professionnalisation	485	0	714	480	1 679	0	61	95	156	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	20	20	0	306	259	565	0
Formation personnelle (hors congés formation)	20	0	0	0	20	20	2	0	2	2
Total	1 084	0	723	527	2 334	75	394	375	769	24
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	2 357	0	1 150	1 829	5 336	118	597	1 016	1 613	38

Contractuels sur emploi permanent	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année <i>ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation</i>			
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire								
	5.1.1(1)	5.1.1(2)								
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	18	0	0	0	18	18	1	5	6	5
Formation prévue par les statuts particuliers	7	0	0	0	7	0	0	2	2	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	7	0	0	0	7	0	0	2	2	0
Formation de perfectionnement	84		53	114	250	0	14	54	68	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	109	0	53	114	275	18	15	61	76	5
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	32	0	0	0	32	32	0	1	1	1
Formation prévue par les statuts particuliers	3	0	1	0	4	0	2	2	4	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	3	0	1	0	4	0	2	2	4	0
Formation de perfectionnement	23		25	11	59	0	8	12	20	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	58	0	26	11	95	32	10	15	25	1
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	2	0	0	0	2	2	0	2	2	2
Formation prévue par les statuts particuliers	3	0	0	0	3	0	0	1	1	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	3	0	0	0	3	0	0	1	1	0
Formation de perfectionnement	80		20	29	129	0	9	25	34	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	0	20	29	134	2	9	28	37	2
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	252	0	99	154	504	52	34	104	138	8

INDICATEUR 5.1.2

Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2023

Nombre total de journées de formation dispensées par						Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2023 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année			
CNFPT	CNFPT	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire								
5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	14	0	17	0	31	3	10	13	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	2	0	3	2	7	2	2	4	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	2	0	2	2	2	4	0
Total	16	0	22	2	40	7	14	21	0
Apprentis	0	0	6	1	7	1	5	6	
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	11	11	0	2	2	0
TOTAL Tous types	16	0	28	14	57	8	21	29	0

INDICATEUR 5.1.3

Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2023

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2023		Contractuels présents au 31/12/2023		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	2	1	0	0	3
Dossiers en cours	2	1	0	0	3
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	2	1	0	0	3
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	3	5	0	0	8
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2022	0	0	0	0	0
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0

B] Coûts de la formation

INDICATEUR 5.1.4

		Montants pour l'année 2023 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	623 313,75 €
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	0,00 €
5.1.4.3	Autres organismes	502 676,00 €
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	94 707,03 €
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	196 440,33 €
Coût total des actions de formation		1 417 137,11 €

VIII / Action sociale et protection sociale

A] Action sociale

INDICATEUR 7.1.1

Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

Montant des dépenses pour la réalisation de prestations d'action sociale (En euros ; opérations réelles, hors opérations d'ordres)	223 988,00 €
--	--------------

INDICATEUR 7.1.2

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Non
Prestations servies par l' intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations servies par l' intermédiaire d'une association nationale	Non
Prestations servies par l' intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)	223 988,00 €

INDICATEUR 7.1.3

Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

Type de prestation		Nombre de bénéficiaires					
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Restauration	Subventions	0	0	0	0	0	0
	Titres restaurants	133	550	149	192	678	762
Logement		0	0	0	0	0	0
Famille	Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	55	7	17	37	21
	Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
	Autres aides à la garde d'enfant	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, séjours linguistiques...)	2	15	1	8	7	52
	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage	0	1	2	6	3	10
	Séjours en centres de vacances spécialisés	0	0	0	0	0	0
Vacances et loisirs	Chèque-vacances	15	2	11	5	12	48
	Chèque lire	0	0	0	0	0	0
	Chèque culture	0	0	0	0	0	0
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)		0	0	0	4	4	14

B] Protection sociale complémentaire

INDICATEUR 7.2.0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire ?	Oui
--	-----

INDICATEUR 7.2.1

Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	OUI	OUI
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	NON	NON
Via un contrat ou un règlement labellisé	NON	NON

INDICATEUR 7.2.2

Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	93	61
Catégorie B	83	63
Catégorie C	209	146
Agents contractuels sur emploi non permanent	15	1
Nombre total de bénéficiaires	400	271

Catégorie A	3 703 €	2 548 €
Catégorie B	4 123 €	3 285 €
Catégorie C	12 230 €	8 233 €
Agents contractuels sur emploi non permanent	893 €	30 €
Montant total des participations* (en €)	20 949 €	14 096 €

IX / Dialogue social

A] Réunions statutaires

INDICATEUR 6.1.0

Nombre de représentants du personnel par type d'instance

Instances	Hommes		Femmes	
	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	6	3	3	6
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	5	0	5	4
Commission administrative paritaire	11	4	8	14
Commission consultative paritaire	1	1	4	4

INDICATEUR 6.1.1

Réunions statutaires

	Nombre de réunions dans l'année 2023
du Comité Social Territorial	6
des Commissions Administratives Paritaires	2
des Commissions Consultatives Paritaires	0

INDICATEUR 6.1.1.1

Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

	Nombre de saisines en 2023	- dont saisines de droit
des commissions administratives paritaires	2	2
des commissions consultatives paritaires	0	0

B] Droits syndicaux

INDICATEUR 6.1.2

Droits syndicaux

	Nombre de jours dans l'année 2023
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	160
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	144

	Nombre d'heures dans l'année 2023
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	4 102
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	

	Nombre de protocoles dans l'année 2023
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0

C] Négociations et accords collectifs

INDICATEUR 6.1.5

Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2023 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2023?	Non
---	-----

Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2023 ou avant ?	Non
---	-----

D] Conflits du travail

Domaine de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de l'année	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de l'année	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant l'année	Nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)	0	0	0	0
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail	0	0	0	0
Mise en place du télétravail	0	0	0	0
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	0	0	0	0
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations	0	0	0	0
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières	0	0	0	0
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	0	0	0	0
Déroulement des carrières et promotion professionnelle	0	0	0	0
Apprentissage	0	0	0	0
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	0	0	0	0
Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires	0	0	0	0
Action sociale	0	0	0	0
Protection sociale complémentaire	0	0	0	0
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0	0	0	0

INDICATEUR 6.1.3

Conflits du travail : grèves

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2023 ?	Oui
--	-----

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2023
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	2 568
- sur mot d'ordre national	2 533
- sur mot d'ordre uniquement local	35

X / Discipline

A] Sanctions disciplinaires

INDICATEUR 8.1.1

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2023	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	3	3
Avertissement	2	0
Blâme	0	2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	1	1
Sanctions du 2ème groupe :	2	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	2	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	96	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2023	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Exclusion définitive du service	0	0

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2023	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	0	0
Licenciement	0	0

	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2023	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	1	2
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	2	0
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	2	1
Ivresse	0	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0
Autres	0	0

XI / Mesures en faveur de l'environnement

INDICATEUR 9.1.0

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun

Hommes	Femmes
18	87

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable

Hommes	Femmes
0	0

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage

Hommes	Femmes
0	0

Table des matières

Avant-propos.....	4
I / Emploi.....	5
A] Effectifs permanents au 31 décembre 2023.....	5
Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2023, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement.....	6
Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe.....	8
Nombre de fonctionnaires en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe.....	17
Nombre de contractuels sur emploi permanent en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2023 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe.....	18
Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe.....	21
C] Positions statutaires particulières au 31 décembre 2023.....	23
Nombre d'agents originaires de la collectivité.....	23
Nombre d'agents originaires d'une autre structure.....	24
Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition.....	24
D] Travailleurs handicapés.....	25
Nombre d'agents en situation de handicap Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH, y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe.....	25
E] Pyramide des âges.....	26
Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/23.....	27
F] Activité accessoire.....	31
Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire.....	31
II / Recrutement.....	32
A] Flux d'entrée sur emploi permanents.....	32
Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2023, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe.....	34
B] Recours à du personnel temporaire.....	37

Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe.....	37
III / Parcours professionnel.....	38
A] Évolutions de carrière.....	38
Titularisations et stages au cours de l'année 2023.....	38
Avancements et promotion interne dans l'année 2023.....	38
Avancements de grade dans l'année 2023 par filière et catégorie hiérarchique.....	39
Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.....	40
Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023.....	40
B] Flux de sortie des agents occupants un emploi permanent.....	41
Départs dans l'année 2023, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie.....	41
Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2023, par sexe et catégorie hiérarchique.....	42
Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2023, par sexe et par catégorie hiérarchique.....	43
IV / Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.....	43
A] Temps de travail.....	43
Modalités d'organisation du temps de travail.....	43
Contraintes particulières concernant le temps de travail.....	44
Compte épargne-temps.....	50
Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours.....	51
Charte du temps.....	51
Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2023.....	51
B] Télétravail.....	52
Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière.....	52
Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail.....	53
C] Temps partiel.....	53
Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.....	53

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.....	53
D] Absences au travail.....	54
Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2023.....	54
Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023.....	56
Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge.....	60
Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique.....	60
Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique.....	61
Entretiens avant et après des congés de 6 mois et plus.....	62
Modalités de contrôle des arrêts maladie.....	62
Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique.....	63
Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents.....	63
V/ Rémunérations.....	64
A] Rémunérations et Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).....	64
.....	64
INDICATEUR 3.1.1.....	65
Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023.....	65
Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2023.....	66
Rémunérations des contractuels occupant un emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023.....	67
Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2023.....	67
B] Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel.....	70
Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel.....	70
C] Assurances chômage.....	70
Indemnisation du chômage pour les titulaires.....	70
Indemnisation du chômage pour les contractuels.....	71
Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire.....	71
VI / Santé et sécurité au travail.....	72
A] Risques professionnels et mesures en matière de santé.....	72
Agents affectés à la prévention.....	72
Actions liées à la prévention dans l'année 2023.....	72

Nombre de visites médicales sur demande de l'agent.....	73
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).....	73
Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS).....	74
Démarches de prévention des risques.....	74
Registre de santé et de sécurité au travail.....	74
Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie.....	74
B] Protection fonctionnelle.....	75
Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.....	75
C] Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents.....	76
Les accidents du travail reconnus dans l'année 2023 et jours d'arrêt de travail pour des accidents survenus en 2023 ou avant.....	76
Maladies professionnelles reconnues en 2023 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues.....	78
Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2023.....	80
Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2023.....	80
D] Agents inaptes.....	83
Inaptitudes au cours de l'année 2023.....	83
E] Suicides.....	84
VII / Formation.....	85
A] Effectifs formés.....	85
Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2023 ayant participé à au moins une formation en 2023.....	85
Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2023.....	88
Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2023.....	89
B] Coûts de la formation.....	89
VIII / Action sociale et protection sociale.....	90
A] Action sociale.....	90
Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale.....	90
Modalités de mise en œuvre de l'action sociale.....	90
Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe.....	91

B] Protection sociale complémentaire.....	91
Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire.....	91
Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance.....	92
Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire.....	92
IX / Dialogue social.....	93
A] Réunions statutaires.....	93
Nombre de représentants du personnel par type d'instance.....	93
Réunions statutaires.....	93
Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP.....	94
B] Droits syndicaux.....	94
Droits syndicaux.....	94
C] Négociations et accords collectifs.....	95
Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2023 et nombre d'accords collectifs conclus et signés.....	95
D] Conflits du travail.....	95
Conflits du travail : grèves.....	96
X / Discipline.....	96
A] Sanctions disciplinaires.....	96
Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année.....	96
XI / Mesures en faveur de l'environnement.....	98